



ASSOCIATION DES AMIS ET DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE LAKANAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 19 JUIN 2021

Lieu : Lycée LAKANAL (salle Leroy-Ladurie) 92330-SCEAUX

Ordre du jour : 1-Accueil des participants

2-rapport financier

3-Rapport moral par le Président

4-Election du comité

5- Nomination du bureau

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Gilles Mergy (Président de l'AAAELLK)

Jean-Pierre AUJOLET assure le secrétariat de la séance.

Sur les 117 adhérents à jour de leur cotisations 2021, 20 sont présents et 10 ont envoyé un pouvoir et sont représentés.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Gilles Mergy présente l'ordre du jour et Il donne ensuite la parole à M Bernard Werlé qui, en sa qualité de vérificateur des comptes, va présenter le rapport financier.

Point 2 : Rapport Financier

Bernard Werlé donne lecture du rapport financier : (voir la PJ)

Les comptes établissent un résultat négatif de – 295,25 euros en 2020. Bernard Werlé précise qu'à la fin de l'exercice 2020 l'Association dispose de 12 873,25 euros à la banque Postale répartis entre un compte courant CCP dont le solde est de 10 647,51 euros et un livret A avec un solde de 2 214,21 euros majorés de 11,53 euros d'intérêts.

En 2020, outre une subvention de 450 euros reçue de la Ville de Sceaux et une subvention de 500 euros de la ville de Bourg-La-Reine, la totalité des recettes provient des adhésions (163 adhérents) alors que la principale dépense est constituée par les achats de bérêts qui sont offerts aux lauréats du bac lors de la remise des diplômes

Gilles Mergy procède ensuite au vote des résolutions concernant le rapport financier :

Association des Amis et des Anciens Élèves du Lycée Lakanal (AAAELLK)
(Association loi de 1901, déclarée le 14 février 1906 – l'association bénéficie du soutien de la Ville de Sceaux)
AAAELLK - Lycée Lakanal - 3 avenue du Président Roosevelt - 92330 Sceaux
www.aaellk.org association@aaellk.org

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du vérificateur des comptes et pris connaissance des comptes de l'exercice 2020 approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Association telle qu'elle ressort de l'examen dudit rapport.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos en 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^e Résolution :

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats de l'exercice 2020 s'élève à - 295,25 euros approuve la proposition du comité et décide d'affecter cette somme en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Point 3 : Rapport moral

Gilles Mergy présente le rapport moral de l'année 2020(voir PJ)

Gilles Mergy indique les diverses actions menées par l'Association en 2020 malgré le contexte sanitaire très difficile qui a entraîné une activité très réduite :

-Au bénéfice des élèves, il s'agit d'aides ponctuelles apportées aux clubs de théâtre et de robotique du lycée et surtout de la remise des traditionnels bérets à tous les lauréats du bac malgré l'annulation de la cérémonie officielle

- En faveur des anciens élèves et des élèves de la mise en relation des logeurs et des élèves en Classe de Préparation aux Grandes Ecoles de la cité scolaire pour la recherche de chambres étudiantes (250 logements loués chaque année) et en faveur de la notoriété du lycée par l'organisation de concerts et de visites guidées lors des journées du patrimoine qui rencontrent chaque année un très grand succès (près de 500 visiteurs)

En réponse aux questions posées par les participants de l'Assemblée, des précisions sont données également sur les activités futures : l'organisation possible d'un gala, d'un grand événement festif pour le 140^e anniversaire du lycée et la mise à l'étude de la réalisation d'une peinture murale sur le thème du sport dans le gymnase par un artiste de « street-art ».Concernant le cadeau offert aux lauréats du bac une alternative au béret (qui pourrait être une photo de qualité de la promotion de l'année portant les noms des lauréats) est également étudiée. Le comité sera amené à trancher à la rentrée.

3^e Résolution

Après lecture du rapport moral et débat, l'Assemblée Générale approuve ce rapport et la gestion des administrateurs durant l'exercice 2020. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Point 4 : Elections du comité

Comme le prévoit l'article 9 des statuts, les membres du comité sont élus pour 3 ans et ils sont rééligibles. Cette année 2 membres ont démissionné : Catherine Lequeux pour convenances personnelles et Alain Delcamp qui après 6 années d'efforts soutenus auprès des ministères et des autorités compétentes de la région pour obtenir la rénovation de la fresque n'a pas pu mener à bien ce projet à la



suite de décisions des services de l'Etat ne permettant de réaliser cette rénovation dans de bonnes conditions. Alain Delcamp confirme toutefois son souhait de continuer à participer activement aux activités de l'Association. Par ailleurs 3 membres voient leur mandat arriver à expiration. Leila Mourelon, Gilda Pinaud et Jean-Yves Poutiers. Ils ont fait part de leur intention de poursuivre leur mandat. Gilles Mergy remercie chaleureusement Alain Delcamp pour le travail accompli et indique que cette rénovation de la fresque reviendra peut-être à l'ordre du jour dans les prochaines années.

Gilles MERGY propose alors le vote de la résolution suivante :

4^e Résolution : l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des démissions de certains administrateurs pour convenances personnelles, des mandats arrivés à échéance et des candidatures pour poursuivre les mandats à renouveler décide de renouveler les mandats des membres du comité suivants pour une durée de trois ans de Gilda Pinaud, Leila Mourelon et Jean Yves Poutiers

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Point 5 : Nomination du bureau de l'AAAELLK

Comme le prévoit l'article 10 des statuts les membres du bureau sont nommés par le comité.

Cristina Couvreur (trésorier) et Jean Jacques Vayssette (trésorier Adjoint) ont indiqué qu'ils étaient démissionnaires à la fin de l'exercice 2020. Gilles Mergy les remercie pour le travail accompli puis il indique que Bernard Werlé est candidat au poste de Trésorier de l'Association

Il est procédé à la nomination du bureau par les membres du comité présents :

Le nouveau bureau à partir du 19 juin 2020 sera composé de :

Président : Gilles MERGY

Vice Président : Serge PINAUD

Secrétaire Général : Jean-Pierre AUJOLET

Trésorier : Bernard WERLE

Gilles Mergy propose de confier la mission de contrôleur des comptes à **Sandrine AUCOIN**

Cette Proposition est adoptée à l'unanimité

AUJOLET

(Secrétaire de séance)

Gilles MERGY

(Président)

Association des Amis et des Anciens Élèves du Lycée Lakanal (AAAELLK)

(Association loi de 1901, déclarée le 14 février 1906)

AAAELLK - Lycée Lakanal - 3 avenue du Président Roosevelt - 92330 Sceaux

www.aaellk.org association@aaellk.org

